

**Consultation publique**  
**Comité d'orientation – Site des ateliers du CN**  
**Compte rendu de la rencontre du 30 septembre 2008**

**Date :** Le mardi 30 septembre 2008.  
**Heure :** De 13 h 30 à 16 h 30  
**Endroit :** CÉDA  
2515, rue Delisle, salle 206

**Présences :**

**Office de consultation publique de Montréal**

- Mme Louise Roy, présidente
- Mme Luba Serge, commissaire
- M. Michel Agnaïeff, analyste
- Henri Goulet, analyste
- Anik Pouliot, coordonnatrice logistique

**Groupe Mach** (propriétaire du site des ateliers du CN)

- M. Pierre-Jacques Lefaiivre, vice-président développement
- M. Dan J. Hassan, directeur développement

**SAMCON** (co-développeur pour le secteur résidentiel)

- M. Sam Scalia, président
- M. Georges Gareau, vice-président développement
- *M. Michel Dufresne* \*, Cardinal Hardy et Associés
- *Mme Geneviève Fafard* \*, stagiaire

**AMT** (co-développeur pour le secteur industriel)

- M. Denis Houle, directeur de projets

**Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal**

- Mme Martine Mimeault, directrice générale

**RÉSO**

- M. Pierre Morrissette, directeur
- M. Pierre Richard, vice-président au développement stratégique

**Bâtir son quartier**

- Mme Édith Cyr, directrice générale

**Regroupement information logement (RIL)**

- Mme Murielle Sauvé, coordonnatrice

**Table de concertation Action-Gardien de Pointe-Saint-Charles**

- Mme Karine Triollet
- Mme Blandine Charbonneau

**Arrondissement Sud-Ouest**

- Mme Julie Nadon, conseillère en aménagement
- M. Normand Proulx, directeur de l'urbanisme

\* *Mme Geneviève Fafard et M. Michel Dufresne étaient présents à cette première rencontre mais ne font pas partie du Comité d'orientation.*

## **1. Objectifs de la rencontre**

Cette première rencontre visait essentiellement à présenter aux membres du Comité d'orientation le mandat confié à l'OCPM par le comité exécutif de la Ville de Montréal, la démarche proposée pour cette consultation qui se situe en amont de projets formels déposés par les promoteurs ainsi que le fonctionnement et le calendrier de travail.

Les membres du comité d'orientation en sont arrivés à un consensus global sur l'approche proposée, sur le fonctionnement en trois comités de travail et sur le plan de travail suggéré. Ils ont toutefois entériné une proposition à l'effet d'ajouter à la démarche une rencontre publique d'information pour les citoyens, rencontre qui a par la suite été fixée au mercredi 22 octobre.

## **2. État des lieux**

Dès cette première rencontre, les représentants de l'arrondissement du Sud-Ouest ont présenté la situation existante du site des ateliers du CN, notamment la réglementation concernant l'affectation du sol, la densité et les hauteurs de construction permises. Ils ont également présenté la carte détaillée du site et les différentes options du processus réglementaire qui pourront s'appliquer à la suite du dépôt du rapport de l'OCPM.

Cette présentation a suscité plusieurs questions de la part des membres du Comité d'orientation, ce qui a permis à la présidente de l'OCPM de préciser le sens de la démarche proposée (voir annexe 1). Les représentants de l'arrondissement en ont également profité pour expliquer le processus réglementaire (voir annexe 2) et les différentes possibilités que pourront utiliser les élus à la fin du processus de consultation en amont (projet particulier, plan particulier d'urbanisme- PPU, article 89 de la Charte de la Ville).

Il est alors établi clairement que le mandat de l'OCPM vise à produire, dans le cadre d'une démarche participative, des principes directeurs d'aménagement du site, une vision concordante de la revitalisation du site sur laquelle le public sera consulté. L'exercice comprend donc d'abord une pré-consultation menée auprès des principaux acteurs du milieu dont les résultats seront soumis à l'examen par le public. Les principes qui feront l'objet de consensus et/ou d'appuis majoritaires seront signalés ainsi que les points de divergences, le cas échéant.

## **3. Démarche et calendrier de travail**

Les membres du Comité d'orientation ont entériné un projet de démarche qui comprend, entre autres, les activités suivantes :

- **30 septembre**
  - o 1<sup>ère</sup> rencontre du Comité d'orientation
  - o Présentation de la démarche et fonctionnement

- **16 octobre**
  - o 2<sup>e</sup> rencontre du Comité d'orientation et des groupes de travail
  - o Le contexte et la situation actuelle du site des ateliers du CN
  - o Les gains souhaités pour le quartier, les nuisances à gérer et les principaux enjeux
  
- **22 octobre**
  - o Soirée d'information publique
  - o Église Saint-Charles au 2115, rue Centre (Métro Charlevoix) à 19 heures
  
- **30 octobre**
  - o 3<sup>e</sup> rencontre du Comité d'orientation et des groupes de travail
  - o Les visions de développement et les enjeux
  - o Identification de principes directeurs d'aménagement
  
- **20 novembre**
  - o 4<sup>e</sup> rencontre du Comité d'orientation
  - o Les principes directeurs à discuter
  - o Les résultats à présenter en consultation publique
  
- **6-7 décembre**
  - o Consultation publique (formule à préciser)

#### **4. Les centres de documentation**

La documentation relative à la consultation sera disponible sur le site de l'OCPM ainsi qu'aux endroits suivants :

- Le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles au 2356, rue Centre (Métro Charlevoix)
- Le RÉSO au 1751, rue Richardson / Bureau 6509 (Métro Charlevoix)
- À l'arrondissement du Sud-Ouest au 815, rue Bel-Air (Métro Lionel-Groulx)
- À l'OCPM au 1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage (Métro Peel)

#### **5. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre aura lieu le jeudi 16 octobre de 9 heures à 17 heures dans les locaux de l'OCPM au 1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage. Les membres des trois groupes de travail seront invités à se joindre aux membres du Comité d'orientation pour cette séance de travail.



## La démarche

---

- Démarrage et processus (30 sept.)
- Le contexte (16 oct.)
  - Brosser le contexte de développement du site
  - Faire état de la situation actuelle et des premières réflexions sur la vision de développement
  - Identifier les gains souhaités pour le quartier, les nuisances à gérer, les enjeux



## La démarche (suite)

---

- Une vision concordante 30 oct.
  - Présentation en comités de travail des visions de développement des participants
  - Discussion des enjeux
  - Identification de principes directeurs d'aménagement
- Des principes directeurs 20 nov.
  - Portrait par l'OCPM de principes directeurs à discuter
  - Échanges
  - Résultats à présenter en consultation publique
- Consultation publique 6-7 déc.

PROCESSUS RÉGLEMENTAIRE

